

**COMPTE RENDU DE RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15-16 décembre 2014
WASHINGTON (États-Unis)**



INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil est consultable sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu présente un résumé des questions débattues et des décisions prises.

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

La Présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 8 h 40.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1.1 La Présidente souhaite la bienvenue aux participants qu'elle remercie, avec une mention particulière pour les membres titulaires et suppléants du Conseil pour le travail effectué durant le séminaire de réflexion. Elle salue tout spécialement les membres du Conseil entrants ainsi que les conseillers techniques qui assistent à la réunion au nom de membres du Conseil. La Présidente remercie enfin les membres du Conseil qui lui ont transmis leurs condoléances à propos de la prise d'otages en Australie.

1.2 Les changements intervenus dans la composition du Conseil sont annoncés : i) nouveau membre du Conseil pour le groupe Bailleur 1 (Chantal Nicod, Chef de la division Afrique de l'Ouest et éducation au département fédéral des Affaires étrangères de l'Agence suisse de coopération au développement) ; ii) nouveau membre du Conseil pour le groupe Bailleur 6 (Hiroyuki Nagasawa, Coordonnateur senior à la division Coopération problèmes mondiaux du ministère des Affaires étrangères du Japon) ; et iii) nouveau membre du Conseil pour le groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale (Mohammad Asif Nang, ministre de l'Éducation par intérim de l'Afghanistan).

1.3 La Présidente salue la présence de Keita Iwase, remplaçant M. Nagasawa, et de Hikmattulah Amin, coordinateur pays en développement partenaire pour l'Afghanistan, représentant M. Nang. La Présidente souhaite également la bienvenue à Claudia Costin, membre du Conseil pour le groupe Organismes multilatéraux 3, qui participe à la réunion du Conseil pour la première fois, et salue Charles North (Sous-administrateur adjoint senior à l'USAID), membre du Conseil entrant pour le groupe Bailleur 6 ainsi qu'Anne-Françoise Paradis (Conseillère en politique d'éducation à la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire de la Belgique), membre du Conseil suppléant pour le groupe Bailleur 1.

1.4 La Présidente remercie le Ministre Farooq Wardak, membre du Conseil sortant pour le groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale pour sa contribution aux travaux du Partenariat mondial. Dans ses observations de conclusion, la Présidente remercie la République de Corée d'avoir généreusement proposé d'accueillir la prochaine réunion du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à MM. Kim et Yang, du ministère des Affaires étrangères japonais qui

assistent à la réunion en tant qu'observateurs, ainsi qu'aux autres observateurs, notamment les jeunes observateurs qui assistent à une réunion du Conseil pour la première fois.

Objectifs et résultats de la réunion

1.5 La Présidente signale qu'il faudra débattre de la décision sur le processus de planification stratégique issue du séminaire de réflexion. Elle résume par ailleurs les recommandations soumises au Conseil pour décision par les trois comités techniques (politique et matrice de gestion des risques du Partenariat mondial, allocation de six financements pour la mise en œuvre de programmes, rapport 2014 d'examen du portefeuille du Secrétariat et proposition de poursuite du soutien à la société civile). Elle précise, par ailleurs, que la réunion traitera des allocations individuelles maximales pour 2015 et 2016, de l'élargissement de l'admissibilité des organisations au rôle d'entité de supervision et du budget de l'Administrateur fiduciaire. La Présidente suggère de prévoir une séance à huis clos réservée au Membres titulaires et suppléants du Conseil pour débattre de l'examen organisationnel réalisé par Alison Evans et des mesures préconisées en retour par la Directrice générale, incluant le plan de travail et le budget du Secrétariat.

Ordre du jour et approbation du compte rendu de la réunion précédente

1.6 La présidente présente l'ordre du jour et demande s'il y a des commentaires. Aucun commentaire n'est formulé.

1.7 La Présidente demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) les 27 et 28 juin 2014 (BOD/2014/12 DOC 02). Ce compte rendu a été envoyé au Conseil en juillet et n'a suscité aucun commentaire. Aucun commentaire n'est formulé pendant la réunion.

Décision

1.8 La décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-01 – Compte rendu de la réunion du Conseil des 27 et 28 juin 2014 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil des 27-28 juin 2014 (BOD/2014/12 DOC 02) tenue à Bruxelles (Belgique) les 27 et 28 juin 2014 (BOD/2014/12 DOC 02).

2. PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

2.1 La Présidente rappelle que le projet de décision sur le Plan stratégique 2016-2020 a été discuté pendant la session de réflexion et révisé en fonction des modifications demandées par le Conseil. La Présidente présente la décision révisée et sollicite des commentaires. Aucun commentaire n'est formulé.

Décision

2.2 La décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-02 – Plan stratégique 2016-2020 : Le Conseil d'administration

1. charge le Secrétariat d'engager les travaux sur un plan stratégique quinquennal (2016-2020) dans le but de préparer une note conceptuelle à présenter en mai 2015 au Conseil pour son approbation, qui comprendra un plan de consultations sur le plan stratégique hors Conseil ;
2. un projet complet du Plan stratégique fera l'objet d'une consultation plus large et inclusive du conseil d'administration d'ici Octobre ;

3. à l'issue des douze mois de consultation, il sera demandé au Conseil d'approuver en décembre le Plan stratégique final, assorti d'un plan de mise en œuvre et d'un cadre de résultats ;
4. le Secrétariat fournira un point d'ancrage pour deux axes d'intervention importants du Plan stratégique : (1) le renforcement du mode de fonctionnement du GPE ; et (2) la définition de la mission, de la vision, et des principes, et l'adoption de priorités sur les objectifs clés et les domaines prioritaires. Le secrétariat travaillera avec les comités GERF et CGPC pour l'axe (1) et le comité des stratégies et des politiques pour l'axe (2) ; et
5. le Secrétariat établira des plans préliminaires pour les deux axes d'intervention d'ici à fin janvier. Le comité de coordination sera le point de référence globale en ce qui concerne le processus du plan stratégique, notamment pour l'approbation des plans de travail dans les deux axes d'intervention.

3. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2014/12 DOC 03)

3.1 Alice Albright, Directrice générale, remercie le personnel du Secrétariat de l'énorme travail accompli pour assurer la réussite du séminaire de réflexion du Conseil. Elle remercie en particulier Karen Mundy, qui est entrée au Secrétariat il y a quelques mois, et salue son aptitude à dégager les questions essentielles à discuter au cours l'année à venir sur la position que le Partenariat mondial devra adopter pour favoriser efficacement la réalisation des prochains objectifs de développement durables (ODD).

3.2 La Directrice générale informe le Conseil qu'après la reconstitution des ressources de juin 2014, le travail du Secrétariat s'est orienté sur le prochain processus de planification stratégique. Elle fait part de réflexions sur la situation du Partenariat mondial susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur ses priorités stratégiques et organisationnelles : i) le contexte opérationnel externe du Partenariat mondial a considérablement changé depuis son premier plan stratégique ; ii) l'éducation a souffert du contexte de violence et d'instabilité dans les pays ; iii) l'important développement du portefeuille et sa complexité croissante ont entraîné une augmentation des tâches de compte rendu et de supervision du Secrétariat ; iv) les exigences du modèle économique du GPE évoluent ; v) le nouveau programme pour l'après-2015 va nécessiter une importante augmentation des moyens financiers et vi) le Partenariat mondial présente toujours un déficit de financement.

3.3 La Directrice générale ajoute que le Secrétariat a fait le point en réalisant un certain nombre d'études très utiles sur les derniers mois. Le Rapport sur les résultats de l'éducation porte sur les progrès globaux enregistrés par le secteur éducatif dans les pays membres. Le Rapport d'examen du portefeuille fait le point sur les financements alloués par le GPE en soulignant les principales difficultés rencontrées. La modalité de financement retenue au niveau national doit faciliter le renforcement des systèmes nationaux et permettre l'application sur le terrain des enseignements tirés des financements des activités mondiales et régionales (AMR). Parmi les autres études importantes figurent la politique et la matrice de gestion des risques, l'étude du Secrétariat menée par le Service britannique de développement international, l'examen organisationnel du Secrétariat du GPE, la préparation et la réflexion préalable au séminaire sur la planification stratégique, la note de la directrice technique et les consultations des pays en développement partenaires. Toutes ces études et réflexions ont fourni de précieuses analyses des méthodes à adopter par le Partenariat mondial pour obtenir de meilleurs résultats et accroître la valeur ajoutée au bénéfice des pays en développement partenaires du GPE.

3.4 Compte tenu de la situation actuelle du Partenariat mondial, la Directrice générale a dégagé les priorités stratégiques et organisationnelles du Secrétariat pour l'année 2015 : i) lancer le nouveau modèle de financement, ii) mettre l'accent sur les défis en matière de données et d'apprentissages, iii) assurer des ressources suffisantes pour satisfaire les demandes des pays, iv)

lancer le processus de planification stratégique et v) prévoir un cadre des résultats commun pour 2016 et les années suivantes. A propos des priorités organisationnelles : i) appliquer les conclusions de l'examen organisationnel et ii) continuer à améliorer la gestion et la gouvernance du Secrétariat ainsi que le processus de gestion des risques.

3.5 La Directrice générale informe le Conseil des activités du Secrétariat et du Partenariat mondial. Elle indique que le Secrétariat a mené à bien la première phase d'introduction du nouveau modèle de financement, comprenant la finalisation des directives pour l'obtention d'un financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation et la soumission à l'approbation du CGPC de la version finale des directives relatives au financement de la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation. Trois pays (Mozambique, Népal, et Rwanda) se préparent actuellement à présenter les premières demandes de fonds selon le nouveau modèle de financement. S'agissant de l'accent mis sur les défis en matière de données et d'apprentissages, le Secrétariat a mis en place une plateforme de données qui facilitera la disponibilité et la pertinence des données aux niveaux mondial et national. Le Partenariat mondial promeut aussi l'élaboration de meilleures méthodes et pratiques en matière de politiques éducatives nationales par le biais du programme AMR, s'est beaucoup investi dans le travail du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages et dirige l'élaboration d'un projet de plateforme internationale d'évaluation des apprentissages (IPAL).

3.6 Du côté des ressources, la Directrice générale signale de nouvelles contributions du Canada et de la République de Corée et salue l'arrivée de ce dernier pays parmi les partenaires du GPE. Elle rappelle que le déficit de financement est encore de 900 millions de dollars des États-Unis et indique que le Secrétariat redoublera d'efforts pour combler cet écart et atteindre l'objectif initial des allocations indicatives aux pays. La Directrice générale explique par ailleurs que sans ressources supplémentaires, les allocations aux pays à revenu moyen inférieur (PRMI) resteront limitées et les propositions liées au fonds humanitaire et à la mobilisation de financements seront mises en attente.

Détournement de fonds

3.7 La Directrice générale note qu'aucun nouveau cas de détournement de fonds n'a été signalé depuis la précédente réunion en présentiel du Conseil.

3.8 Elle évoque les dépenses administratives du Secrétariat sur le budget de l'exercice 2014 et souligne qu'il n'y a pas eu de dépassement de budget et que le Secrétariat va retourner à l'Administrateur fiduciaire environ 210 000 dollars des États-Unis non dépensés sur le budget 2014.

Débat

3.9 Les administrateurs remercient la Directrice générale de son analyse, très utile et hautement stratégique, des difficultés que doit relever le Partenariat mondial. Certains expriment leur inquiétude quant à l'alignement des données au niveau national avec les données de l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) qui sont utilisées par le Partenariat mondial. Ils soulignent qu'il est important que le recueil des données soit orienté sur les efforts des pays. D'autres suggèrent l'élaboration par le Secrétariat d'un cadre de compte rendu par pays comprenant des exigences essentielles de données, ce qui pourrait résoudre les problèmes d'irrégularité ou d'inexactitude rencontrés à ce niveau. Jean-Marc Bernard, Directeur technique adjoint, explique que lorsque le Secrétariat réalise des comparaisons entre différents pays partenaires du GPE, il doit utiliser des données internationales comparables telles que celles fournies par l'ISU. Toutefois, compte tenu des écarts entre les deux sources de données, le Secrétariat utilise les données fournies par les systèmes d'information nationaux pour les interventions sur place. La Directrice générale souligne son intention de coopération stratégique avec l'ISU et sa volonté d'éviter que le même travail soit fait deux fois.

3.10 L'un des membres du Conseil estime qu'il est dommage de mettre en suspens le mécanisme de mobilisation des financements car cette méthode représente un moyen d'accroître la base de financement du Partenariat mondial. Il demande au Conseil de réétudier sa décision de diminuer le fonds de réserve pour la mobilisation de financements. Un membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques, et du financement (GERF) explique que le comité se doit d'appliquer la décision prise par le Conseil lors de son audioconférence du 2 juin 2014 sur les différentes options à envisager si les fonds sont insuffisants pour assurer les financements au titre de la mise en œuvre du programme. L'une de ces options porte sur la réduction ou la suppression du fonds de réserve pour la mobilisation de financements et les situations humanitaires ou d'urgence. Il ajoute que cette décision pourra être réétudiée à l'avenir en fonction des prévisions financières.

3.11 Les administrateurs reconnaissent qu'il est nécessaire de lever des fonds supplémentaires compte tenu de la réduction des ressources disponibles mais estiment que les promesses de contribution ne doivent pas être conditionnelles. Ils soulignent la nécessité d'une plus grande responsabilité mutuelle de la communauté des bailleurs en matière d'efficacité de l'aide. Le Secrétariat doit davantage orienter sa stratégie sur la responsabilisation des pays en développement qui doivent avoir un rôle plus actif. Il est également dit que le Secrétariat devrait s'attacher à suivre les engagements de financement domestique et les conditions fixées par le modèle financier sans pour autant en faire trop sur la part variable qui ne constitue que 30 % du financement.

3.12 Une administratrice rappelle que le travail de gestion des risques est une préoccupation centrale des bailleurs et qu'il est important de renforcer les capacités et systèmes opérationnels du Secrétariat pour réduire les risques fiduciaires. Elle ajoute qu'il convient de réviser le modèle de financement, en raison de sa complexité, des conséquences qu'il aura sur la prévisibilité des financements et de la faiblesse des institutions de nombreux pays en développement partenaires. En réponse, la Directrice générale rappelle que le plan de travail du Secrétariat sera arrêté au cours de l'année 2015 au moment de la mise au point du plan stratégique. Ce plan de travail, qui sera principalement déterminé par les priorités stratégiques du Partenariat mondial et le lancement du nouveau modèle de financement, dépendra aussi des ressources et de l'effectif du Secrétariat. S'agissant de la révision du nouveau modèle de financement, la Directrice générale explique qu'une telle démarche serait prématurée avant son lancement et avant d'avoir observé son impact mais suggère que par la suite la question soit étudiée par le Comité des financements et performances au niveau des pays.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DES RISQUES, ET DU FINANCEMENT (GERF) – PREMIÈRE PARTIE (BOD/2014/12 DOC 04)

4.1 La Présidente invite le ministre Thiam, président du GERF, à présenter au Conseil un résumé du rapport de ce comité. Le président du GERF passe brièvement en revue les points discutés à la réunion du comité qui s'est tenue du 27 au 29 octobre 2014, à savoir : la politique relative aux conflits d'intérêt, le calendrier d'un examen approfondi de la gouvernance, la composition du GERF, le mécanisme de mobilisation de financements et les recommandations formulées par les jeunes à l'occasion de la Conférence de reconstitution des ressources de 2014.

4.2 Le président du GERF présente également le contexte d'élaboration de la politique et de la matrice de gestion des risques. Il remercie le Secrétariat de l'important travail qu'il a accompli et invite Lisa Gomer, Directrice des opérations, à donner un aperçu de la politique et de la matrice de gestion des risques qui sont exposées dans le document BOD/2014/12 DOC 04 et son annexe 1. La Directrice des opérations souligne les liens entre la politique et la matrice de gestion des risques et le processus de la planification stratégique et de l'examen organisationnel. Les consultations menées ont notamment compris la réalisation d'une enquête interne auprès du personnel du Secrétariat, des entretiens avec des membres du Conseil d'administration et des comités du

Conseil, la constitution d'une équipe transversale de gestion des risques au sein du Secrétariat et les conseils d'un consultant international spécialisé dans la gestion des risques.

4.3 Toutes ces discussions et consultations ont permis de repérer les principaux risques auxquels est exposé le Partenariat mondial et de les évaluer en fonction de leur probabilité et de leur impact. Ces risques ont été classés en quatre catégories : stratégiques, programmatiques, relatifs à la gestion/gouvernance et financiers/fiduciaires. Le GERF a passé en revue tous les risques, étudié leurs évaluations respectives, les responsables des risques, les mesures d'atténuation envisagées et a validé 29 risques. Le principal changement apporté par le GERF à la matrice concerne la désignation de « responsables des risques ». Le projet de matrice soumis au GERF assignait au Secrétariat une trop grande part de la responsabilité des risques et de leur atténuation. Les membres du GERF ont convenu que la responsabilité de la politique et de la matrice de gestion des risques incombait à tous les membres du Partenariat mondial et qu'en conséquence la responsabilité des risques devait incomber en premier lieu au Conseil d'administration, aux comités du Conseil et aux membres du Partenariat mondial. Quatre risques de nature globale, identifiés au cours des discussions du comité, sont soumis à la considération du Conseil.

4.4 Le président du GERF souligne le minutieux travail d'analyse de la matrice effectué par le comité et l'aspect dynamique des risques identifiés. Ceux-ci vont en effet évoluer avec le temps, de même que leur évaluation, et ils seront suivis et ajustés si nécessaire. Par ailleurs, la politique et la matrice de gestion des risques faciliteront la discussion des questions stratégiques au sein du Conseil.

Débat

4.5 La Présidente sollicite les commentaires sur les informations qui viennent d'être présentées par le président du GERF.

4.6 Les membres du Conseil saluent le travail du comité. Plusieurs d'entre eux remarquent que l'avis des jeunes doit être défendu au sein du Partenariat mondial et de son Conseil d'administration. Un administrateur représentant la société civile indique que son groupe impliquera les jeunes à tous les niveaux, notamment par le biais du Fonds de la société civile pour l'éducation.

4.7 Répondant à une question sur les progrès du mécanisme de mobilisation de financements, le Secrétariat indique que l'élaboration d'une politique générale est en cours et que le travail de mise au point d'un projet pilote de rachat de prêts avec la Banque islamique de développement (BID) se poursuit. Le président du GERF ajoute que les pays en développement partenaires qui bénéficient d'un financement pour la mise en œuvre du programme ont la possibilité de formuler dans leur proposition de financement une demande d'utilisation d'une partie des fonds pour un financement innovant. Il est également précisé que la mobilisation des financements doit être discutée dans le cadre du processus de planification stratégique et pourrait être reliée aux promesses de financement domestique des pays en développement partenaires.

Politique et matrice de gestion des risques

4.8 La Présidente ouvre la discussion sur la politique des risques et présente les quatre risques de nature globale identifiés par le GERF : hiérarchisation insuffisante des priorités de la part du Conseil, insuffisance des capacités de mise en évidence des résultats et de la valeur ajoutée, manque de clarté de la répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs du GPE, modèle économique trop dépendant des entités de supervision et de gestion débouchant sur un traitement non différencié selon les cas.

4.9 Les membres du Conseil se déclarent très favorables à la politique et à la matrice de gestion des risques et remercient le GERF et le Secrétariat de l'excellent travail accompli. Il est constaté que les deux documents mettent en évidence un équilibre entre identification et gestion des risques, ce qui permettra de renforcer les opérations et favorisera la hiérarchisation des priorités et l'allocation des ressources.

4.10 Parmi les suggestions d'amélioration, il est proposé de mieux définir les rôles et responsabilités des groupes constitutifs et des partenaires en matière de politique de risques et de déterminer qui rendra effectivement compte des risques lorsque le Conseil d'administration est désigné comme responsable du risque. Il est précisé que les rôles et responsabilités devront probablement être revus une fois que la définition du modèle opérationnel du GPE aura été achevée et que les rôles et responsabilités auront été redéfinis. Des détails sont également souhaités sur les rapports de risque semestriels. Plusieurs administrateurs proposent que la politique et la matrice de gestion des risques soient explicitement incluses dans le processus de planification stratégique puisqu'elles sont étroitement liées.

4.11 Plusieurs administrateurs indiquent qu'il faudra réviser périodiquement la matrice et consulter les partenaires au moment de l'élaboration de procédures d'application afin de tirer parti des procédures existantes et d'éviter de les multiplier. Il est suggéré de préciser dans le texte de la décision qui est responsable de la révision de la matrice. Le président du GERF précise que le Secrétariat s'occupera de préparer le rapport de suivi semestriel et que le GERF étudiera le rapport en détail avant d'en rendre compte au Conseil.

4.12 Pour résumer, la Présidente rappelle que le travail sur la politique et la matrice de gestion des risques est dynamique et présente clairement un lien avec le processus de planification stratégique, celui-ci devant définir les rôles et responsabilités qui devront ensuite être intégrés à la politique et à la matrice de gestion des risques. Elle souligne la nécessité d'alignement sur les processus des partenaires pour éviter les doublons. Elle reconnaît en outre la nécessité d'équilibre entre risque fiduciaire et risque dans les autres domaines.

Décision

4.13 Le Conseil approuve la décision modifiée suivante :

BOD/2014/12-03 — Politique et matrice de gestion des risques : le Conseil d'administration

1. adopte la politique de gestion des risques du Partenariat mondial présentée à l'annexe 1 du document BOD/2014/12 DOC 04 ;
2. approuve la matrice de gestion des risques présentée à l'annexe 1 du document BOD/2014/12 DOC 04, étant entendu qu'elle sera réexaminée et révisée tous les six mois par le Secrétariat et soumise pour évaluation au GERF et que toute modification de fond sera signalée au Conseil.

5. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES – PREMIÈRE PARTIE (BOD/2014/12 DOC 07)

5.1 La Présidente invite Joseph O'Reilly, président du Comité des stratégies et des politiques (SPC) à présenter le rapport du comité. Il salue les membres du SPC et rappelle aux membres du Conseil représentant les pays en développement partenaires qu'un poste de représentant de ces pays est vacant au sein du comité.

5.2 Le président du SPC donne un bref aperçu du travail du comité depuis la dernière réunion du Conseil : le comité a examiné les révisions apportées au plan de mise en œuvre du plan stratégique et au processus de planification du prochain plan stratégique et recommandé au Conseil une approche pour le second programme de FSCE. Un résumé des débats du SPC lors de sa réunion en présentiel des 9 et 10 octobre est inclus dans le document BOD/2014/12 DOC 07.

5.3 Le président du SPC invite Karen Mundy, Directrice technique, à donner un aperçu du plan révisé de mise en œuvre du plan stratégique. La Directrice technique résume les enseignements tirés du plan de mise en œuvre initial et les mesures prises pour cerner les révisions à y apporter, parmi lesquelles une large consultation des partenaires du GPE et d'autres parties prenantes. Les principales révisions concernent une réduction du plan de mise en œuvre aux actions pouvant être réalisées d'ici la fin de la période du plan stratégique, y compris la réalisation d'un état des lieux et de l'évaluation d'un nouveau plan ainsi que le remplacement des cercles de professionnels par des groupes techniques de référence. Ceux-ci auront principalement un rôle de conseil du Partenariat mondial sur ses objectifs stratégiques pendant la durée du plan stratégique actuel, des tâches à plus long terme restant à déterminer. Le mandat des groupes techniques de référence ainsi que les fonctions de leurs présidents et coordinateurs ont été mis en ligne.

5.4 La directrice technique donne un aperçu de l'état actuel des activités du GPE correspondant à chacun des cinq objectifs stratégiques en précisant les principales actions et produits visés pour 2015 tels qu'exposés dans le document BOD/2014/12 DOC 07. S'agissant de l'objectif stratégique 3 sur les apprentissages, le président du SPC souligne que cet objectif est si large qu'il est menacé de fragmentation. Le problème est accru par l'absence de président. Il appelle de ses vœux une nomination à ce poste et remarque que le groupe technique de référence de l'objectif stratégique 5 (financement) a également besoin d'un coordinateur et d'un chef. Il invite les partenaires du GPE à rejoindre les groupes techniques de référence.

5.5 La Présidente remercie le président du SPC et la directrice technique pour leur intervention et invite les participants à exprimer leurs commentaires et leurs questions.

Débat

5.6 Les membres du Conseil sont globalement satisfaits de la révision du plan de mise en œuvre.

5.7 S'agissant de l'objectif stratégique 5 sur le financement, un administrateur suggère qu'en plus de son travail sur le plan stratégique actuel, le groupe technique de référence concerné s'occupe aussi des problèmes à venir, par exemple de la façon d'adapter au mieux le Fonds du GPE aux promesses de financement des pays en développement partenaires, avec des partenaires qui pourraient comprendre la Banque mondiale et les ministères des Finances des pays en développement partenaires.

5.8 Un autre administrateur renchérit sur l'importance de l'objectif stratégique 5 sur le financement et défend l'idée d'une méthode plus active de recrutement pour le président du groupe technique de référence et de désignation d'un coordinateur au sein du Secrétariat. Il se prononce en faveur d'un recrutement et d'une communication plus dynamiques pour l'ensemble des groupes techniques de référence, orientés sur un public plus vaste que le seul Conseil d'administration.

5.10 Certains membres du Conseil observent que le rapport sur le plan de mise en œuvre comprend des activités et des mises à jour d'activités et de groupes de travail au plan international mais manque d'informations sur ce que le Partenariat mondial a réalisé individuellement sur ses objectifs stratégiques, par exemple en matière d'acquis scolaires. Un administrateur souligne l'absence de mention des divers événements organisés autour de questions thématiques en marge de la conférence de reconstitution des ressources qui ont attiré de nombreux partenaires.

5.11 Le président du SPC répond que le plan stratégique actuel n'établit pas clairement la façon dont le Partenariat mondial est censé atteindre ses objectifs. Le Partenariat mondial a davantage de prise sur certains objectifs (celui portant sur les États fragiles par exemple) qui sont liés à un changement de la façon dont le GPE fonctionne et accorde des financements dans un contexte particulier, tandis que la façon de progresser sur d'autres objectifs (l'éducation des filles, par exemple) est moins évidente car elle dépend moins du GPE lui-même. Il faudra que le nouveau plan stratégique porte sur des améliorations que le Partenariat mondial peut lui-même apporter à la réalisation de ses objectifs stratégiques à l'aide d'outils tels que l'orientation du nouveau modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires ainsi que l'acquisition de nouvelles connaissances et des apprentissages favorisés par des activités de type AMR. La directrice technique ajoute que dans le nouveau plan stratégique, les groupes techniques de référence doivent avoir un rôle de premier plan et être autonomes de façon à soulager le Secrétariat.

5.12 De l'avis de l'un des membres du Conseil, le prochain plan stratégique devra prévoir une certaine flexibilité dans les financements en situation d'urgence, veiller au renforcement des plans sectoriels nationaux pour les rendre plus pérennes et à l'élargissement des cibles nationales de financement au-delà des parties prenantes traditionnelles. Ce dernier point aurait aussi pour effet d'encourager les gouvernements des pays en développement à tenir leurs promesses d'augmentation des budgets d'éducation.

5.13 La Présidente du Conseil suspend la séance pour le déjeuner. Pendant celui-ci, les administrateurs écoutent Tina Tchen, Assistante du Président Barack Obama et Chef du personnel de Michelle Obama, qui expose l'engagement de l'Administration des États-Unis vis-à-vis de l'éducation dans le monde, et fait mention en particulier du travail de la Première dame en faveur de l'éducation des filles.

6. SÉANCE À HUIS CLOS

6.1 La réunion reprend par une séance à huis clos à laquelle participent les membres titulaires et suppléants du Conseil, y compris un membre entrant, la Directrice générale, la directrice technique, le chargé senior des opérations, la chargée de la gestion des ressources et la consultante Alison Evans. La séance à huis clos comprend une discussion de l'examen organisationnel du Secrétariat réalisé par Mme Evans et du document sur le budget et le plan de travail du Secrétariat qu'a préparé la Directrice générale et qui comprend une réponse à cette étude. Ces documents ont été transmis aux seuls membres titulaires et suppléants du Conseil en amont de la réunion.

Décision

6.2 Pendant la séance à huis clos, la décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-04 — Plan de travail et Budget du Secrétariat : janvier-juin 2015: Le Conseil d'administration

1. approuve le montant de 9 672 255 dollars pour le budget administratif du Secrétariat pour la période allant de janvier à juin 2015 ;
2. approuve un effectif supplémentaire de douze agents techniques et deux agents administratifs ;
3. approuve un montant supplémentaire de 323 750 dollars pour la préparation du plan stratégique ;
4. approuve un montant maximum de 350 000 dollars pour les réunions des groupes de pays en développement partenaires, conformément à BOD/2014/06-03 ;

5. invite la Directrice générale à présenter au Conseil, lors de sa dernière réunion de 2016, un bilan de l'impact — mesuré à l'aune d'indicateurs précis — des changements apportés au Secrétariat ; et
 6. invite la Présidence à préparer une déclaration expliquant la nécessité d'apporter ces changements au Secrétariat à la lumière de l'évolution du Partenariat mondial et du contexte mondial
- 6.3 À l'issue de la séance à huis clos, la Présidente du Conseil suspend la réunion jusqu'au lendemain.

MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

La Présidente du Conseil ouvre la séance à 8 h 35.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Le Secrétariat demande l'autorisation de publier une déclaration du Conseil du Partenariat mondial déplorant l'attaque perpétrée par des terroristes sur une école publique de l'armée à Peshawar (Pakistan) en début de journée qui a causé la mort de 145 personnes dont 132 enfants. La Présidente sollicite les commentaires ; à l'évidence cet acte de violence perpétré dans une école et les morts qu'il a causés sont unanimement condamnés par les membres du Conseil. La déclaration est approuvée de tous et la Présidente demande qu'elle soit rapidement publiée sur le site web du GPE.

7.2 La Présidente du Conseil indique ensuite qu'elle demandera le soutien du Conseil au titre des questions diverses pour l'opération « Everyone » de Richard Curtis qui se propose de faire connaître les Objectifs de développement durable à 7 milliards de personnes dans un délai de sept jours après leur adoption en septembre 2015.

7.3 Par ailleurs, elle encourage les membres du Conseil à participer à l'évènement sur le développement de la petite enfance cofinancé par le Partenariat mondial et la Banque mondiale à l'heure du déjeuner.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS (BOD/2014/12 DOC 08 et 09)

8.1 La Présidente du Conseil résume les recommandations du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) à l'ordre du jour et invite Ronald Siebes, président du CGPC à présenter le rapport de ce comité. Le président du CGPC donne un bref aperçu des principales actions du comité depuis la précédente réunion du Conseil (approbation de la réponse de l'Afghanistan aux conditions du Conseil pour l'approbation de l'importante révision proposée à son financement pour la mise en œuvre du programme ; approbation de la révision des directives relatives au financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation et l'examen de la révision des directives pour l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme.

Allocation de financements pour la mise en œuvre de programmes (BOD/2014/12 DOC 08)

8.2 Les membres du Conseil suivants signalent un conflit d'intérêt : Les représentants de la Banque mondiale, entité de supervision du financement proposé pour la Guinée, les représentants de l'UNICEF, entité de gestion du financement proposé pour la République centrafricaine ; le représentant de la RDP lao pour le financement proposé pour la RDP lao ; le représentant du Guyana pour le financement proposé pour le Guyana.

8.3 Le président du CGPC présente les six propositions de financement discutées par ce comité et dont l'approbation est recommandée au Conseil.

8.4 À propos de la proposition de la République centrafricaine, le président du CGPC signale que ce pays a bénéficié en 2013 d'une allocation au titre des directives de financement accéléré à la suite d'un coup d'état. Le montant demandé aujourd'hui représente le reliquat de l'allocation individuelle maximale. Il signale que le financement tient compte du contexte difficile de ce pays et comprend différents scénarios qui pourront être mis en œuvre en fonction de l'évolution de la situation. Le financement est orienté sur les populations, les enseignants, les manuels, la gouvernance, l'administration et les travaux de génie civil. La recommandation prévoit que le pays rende des comptes sur les mesures prises pour lutter contre la violence sexiste et pour augmenter le budget intérieur de l'éducation.

8.5 S'agissant de la proposition de la Guinée, le président du CGPC signale qu'elle fait suite à des financements antérieurs et se caractérise par une collaboration avec d'autres financeurs. Le financement a une large portée qui inclut les infrastructures, l'éducation informelle, la formation des enseignants, les supports d'apprentissage, l'alphabétisation, des bourses scolaires assorties d'une supervision participative de la population. Il précise que le financement ne concerne pas l'épidémie d'Ébola mais qu'au titre du cadre opérationnel du GPE pour un soutien efficace aux pays fragiles et touchés par un conflit, la Guinée a la possibilité de demander des révisions ultérieures de son financement si nécessaire.

8.6 Le président du CGPC indique que la proposition de financement du Guyana est bien alignée sur sa stratégie sectorielle de l'éducation et porte sur le développement de la petite enfance et les données. La proposition prévoit aussi d'accorder un rôle clairement défini aux parents.

8.7 S'agissant de la proposition du Kenya, le président du CGPC signale qu'elle comprend une montée en puissance des activités et des projets pilotes menés par l'USAID et le DFID et se centre sur les acquis scolaires en mathématiques tout en prévoyant une amélioration de la gestion et de la responsabilisation au niveau des écoles, de la gestion financière, de la gouvernance et des données. Le CGPC a constaté un besoin de dialogue avec le syndicat des enseignants kenyans.

8.8 S'agissant de la proposition de financement de la RDP lao, le président du CGPC souligne son orientation sur la gestion autonome des écoles, la lecture dans les petites classes en lien avec l'instruction dans la langue maternelle et l'amélioration de la gestion financière. Le CGPC a demandé aux autorités un rapport sur les dépenses budgétaires hors salaires et sur les projets d'augmentation du budget dans les prochaines années.

8.9 Le président du CGPC note que la proposition de financement du Nigeria est remarquablement solide, en particulier compte tenu des circonstances difficiles et de la complexité de la situation des États fédérés et du temps nécessaire pour élaborer une bonne proposition. Il rappelle qu'en 2013 le Comité consultatif financier, organe compétent à l'époque, n'avait pas recommandé le financement de la proposition initiale de ce pays. La proposition met principalement l'accent sur les filles et les femmes enseignantes et porte par ailleurs sur l'efficacité des écoles, les systèmes d'information et de gestion et l'évaluation des acquis scolaires.

8.10 Le président du CGPC conclut par un résumé des tendances, des problèmes et de la valeur ajoutée du Partenariat mondial qui ont été identifiés par le comité sur la base des propositions et sont prises en compte dans le document BOD/2014/12 DOC 08.

Débat

8.11 Les membres du Conseil se déclarent favorables aux six propositions.

8.12 S'agissant de la proposition de la Guinée, les membres du Conseil sont d'avis d'accorder une certaine souplesse aux pays touchés par le virus Ébola pour la révision des financements, et de prévoir un soutien technique en cas de besoin. Le président du CGPC confirme que la proposition de la Guinée sera probablement mise en œuvre en l'état mais que les autorités guinéennes pourront demander des modifications aux programmes si nécessaire. Il est précisé que les écoles ont un important rôle à jouer dans la gestion de la campagne de lutte contre le virus Ébola et qu'elles doivent rouvrir lorsque les enfants peuvent les fréquenter sans risque.

8.13 S'agissant de la proposition de financement de la République centrafricaine, l'un des administrateurs demande à connaître les dispositions relatives à l'entité de gestion et à son fonctionnement et s'interroge sur la façon dont le financement accéléré a été relié à la préparation de cette requête de financement. Le Secrétariat répond que la situation de ce pays reste instable et que l'insécurité y est grande. L'UNICEF, en sa qualité d'entité de gestion, collabore avec des ONG pour la mise en œuvre du programme et le Secrétariat maintient un dialogue étroit avec l'UNICEF afin de voir comment la mise en œuvre peut progresser. Le programme est d'abord appliqué dans des zones sécurisées et progressivement étendu à d'autres zones au fur et à mesure qu'elles deviennent plus sûres. Margarita Focas-Licht, coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays, reconnaît qu'il y a eu des retards dans la mise en œuvre du programme de financement accéléré pour des raisons de sécurité et à cause des difficultés rencontrées par le personnel sur le terrain mais précise que le rythme s'est accéléré.

Décision

8.14 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente considère que la décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-05 – Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre du programme : Le Conseil d'administration

1. approuve l'allocation de fonds fiduciaires du GPE au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes tels que présentés dans les requêtes soumises lors du deuxième cycle de 2014, et résumés dans la décision BOD/2014/12-04 1 (c), sous réserve de :
 - a. la disponibilité des fonds ; et,
 - b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles.
 - c. Le CGPC formule les recommandations suivantes concernant les financements (en dollars des États-Unis d'Amérique):

Table 1

Pays	Entité de supervision / Entité de gestion	Allocation demandée	Allocation recommandée	Allocation de supervision ¹	Commission de gestion (% et montant)	Période	Source de financement
République Centrafricaine	UNICEF (e/gestion)	15.510.000	15.510.000	s. o.	8 % 1.240.800	3 ans	Fonds du GPE
Guinée	Banque mondiale (e/supervision)	37.800.000	37.800.000	400.000	1,75 % 661.500	3 ans	Fonds du GPE
Guyana	Banque mondiale (e/supervision)	1.700.000	1.700.000	200.000	1,75 % 29.750	3 ans	Fonds du GPE
Kenya	Banque mondiale (e/supervision)	88.400.000	88.400.000	750.000	1,75 % 1.547.000	4 ans	Fonds du GPE
RDP lao	Banque mondiale (e/supervision)	16.800.000	16.800.000	500.000	1,75 % 294.000	4 ans	Fonds du GPE
Nigéria	Banque mondiale (e/supervision)	100.000.000	100.000.000	600.000	1,75 % 1.750.000	3 ans	Fonds du GPE
Totaux		260.210.000	260.210.000	2.450.000	5.523.050		

2. prie le Secrétariat :

- a. de mentionner dans la notification adressée à chacun des gouvernements et des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) concernés, par l'intermédiaire des agences de coordination et des Entités de supervision et de gestion, l'approbation des allocations, le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement, le cas échéant, les conditions de financement, les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du CGPC reprises dans BOD/2014/12 DOC 08, Table 2;
- b. de lui présenter, à sa prochaine réunion en présentiel, un point sur l'avancement des questions figurant aux rubriques « Conditions » et « Comptes rendus » dans le document BOD/2014/12- DOC 08, Table 2.

Introduction du nouveau modèle de financement

8.15 Le président du CGPC et la coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays détaillent l'introduction du nouveau modèle de financement. Depuis la réunion du Conseil de juin 2014, le Secrétariat a été en contact avec les cinq pays qui devaient initialement présenter des requêtes dans le cadre du premier cycle de propositions de 2015. Les échanges avec ces pays ont mené à l'élaboration des directives pour l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme. Dans l'intervalle, le Liberia et le Malawi ont décidé de ne pas participer au premier cycle de 2015 tandis que le Mozambique, le Népal et le Rwanda restent en lice.

8.16 Ces trois pays n'ayant pas eu suffisamment de temps pour se préparer aux exigences du nouveau modèle de financement, le Secrétariat s'est demandé s'il fallait apporter des ajustements provisoires en la matière et en a discuté avec le CGPC. Le Secrétariat a transmis une évaluation de l'état du Mozambique, du Népal et du Rwanda au CGPC et, lors de sa réunion du 4 au 6 novembre 2014, le comité s'est demandé si ces pays seraient en mesure de satisfaire aux exigences du nouveau modèle de financement et s'il fallait envisager des mesures compensatoires. Le comité a convenu que, sur la base des informations reçues, les trois pays étaient bien placés pour préparer

¹ Les montants de l'allocation de supervision sont tous conformes ou inférieurs aux montants standards fixés par le Conseil en la matière en novembre 2013.

leur proposition, aucune des lacunes identifiées ne suscitant de craintes majeures. Le comité fera le point sur l'avancement des requêtes du Mozambique, du Népal et du Rwanda en février 2015, lorsque l'étape 2 de l'examen de la qualité aura été achevée et lorsque les trois pays auront déterminé les indicateurs pour la partie variable du financement. Le comité commencera aussi à étudier la situation des pays se préparant à participer au deuxième cycle de 2015 pour lesquels il pourrait être nécessaire de prévoir une souplesse similaire au vu du délai serré entre l'approbation des allocations indicatives et la date limite de présentation des propositions.

8.17 S'agissant de la part variable du financement, le dialogue mené sur les plans sectoriels tient compte des composantes d'équité, d'efficacité et d'apprentissage du nouveau modèle de financement. Il est nécessaire d'approfondir la façon dont les indicateurs seront vérifiés pour le déblocage de la part variable du financement et de savoir qui décidera de ce déblocage et comment cette part variable pourra être utilisée. Ces interrogations doivent être transmises aux groupes locaux des partenaires de l'éducation pour une prise en compte des différents contextes.

Supervision du portefeuille de financements par le comité (BOD/2014/12 Doc 08)

8.18 Le président du CGPC présente la recommandation qui permettra que toutes les propositions de financement soient examinées et suivies par le CGPC de même que les financements pour la mise en œuvre de programmes, à la seule exception des propositions dont l'examen et l'approbation sont délégués au Secrétariat. Dans les cadres de financement actuels, cela concernerait les financements au titre du Fonds de la société civile pour l'éducation et du programme des activités mondiales et régionales (AMR). Il ajoute que cette recommandation permettra une supervision globale de l'ensemble des financements, ce qui facilitera l'établissement de liens entre eux et l'optimisation de l'impact.

Débat

8.19 Les membres du Conseil sont globalement favorables aux recommandations. L'un d'entre eux rappelle que par le passé le Comité consultatif financier étudiait les financements au titre de l'AMR avant soumission au Conseil.

8.20 À la question de savoir quels financements sont actuellement délégués au Secrétariat, la Directrice générale répond qu'il s'agit des plus petits financements ne dépassant pas USD 500 000, qui comprennent les financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation et les financements préparatoires aux financements de mise en œuvre de programmes. Le président du CGPC ajoute que les plus petits financements sont suivis par le CGPC.

8.21 Le président du SPC remarque que cette recommandation est présentée conjointement avec le SPC et que ce dernier continuera à jouer un rôle dans les possibilités de financement en lien avec la politique et la stratégie et à recommander des priorités de financements par le Partenariat mondial. Dans cette optique, le SPC supervisera également le processus de préparation du nouveau FSCE tandis que le CGPC se chargera des propositions effectives de financement.

8.22 Un membre du Conseil demande que le Secrétariat élabore une note sur la façon dont le Partenariat mondial peut assurer systématiquement une composante de valeur ajoutée des financements du GPE.

Décision

8.23 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente considère que la décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-06 — Surveillance du portefeuille de financements par le Comité : Le Conseil d'administration

1. décide que les compétences actuelles du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) au regard des financements au niveau des pays seront étendues à tous les autres types de financements, à l'exception des compétences déléguées au Secrétariat ;
2. note que lorsque le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement procédera à son bilan de la gouvernance au terme de son premier mandat bisannuel, le mandat de chacun des comités sera réexaminé et révisé à raison des besoins.

2014 Rapport d'examen du portefeuille (BOD/2014/12 Doc 09)

8.24 Le président du CGPC invite la coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays à présenter le rapport d'examen du portefeuille.

8.25 La coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays précise que cet examen vise à fournir au Conseil un rapport d'étape annuel sur le portefeuille de financements ainsi que des conclusions susceptibles d'éclairer les recommandations relatives aux priorités de financement, aux stratégies et aux dispositions de mise en œuvre. Elle présente un aperçu du processus d'examen du portefeuille et des nouveautés pour cette année. Elle évoque les points principaux : les financements actifs atteignent 2,9 milliards de dollars des États-Unis ; un soutien considérable est apporté aux États fragiles et touchés par un conflit ; 80% des financements pour la mise en œuvre de programmes sont associés à une formule de projet ; les difficultés de mise en œuvre sont souvent liées à des problèmes de capacité institutionnelle et de conception ; on observe une baisse des coûts administratifs de 11 à 8,6 %. S'agissant du total des décaissements sur 2014, elle remarque que pour la première fois les décaissements des financements pour la mise en œuvre de programmes ont dépassé 500 millions de dollars des États-Unis. Côté rapports, elle indique qu'il reste difficile de mettre en évidence l'impact du Partenariat mondial dans les pays. Par ailleurs, il n'y a toujours pas de format normalisé de rapport, les innovations et les enseignements à tirer ne sont pas clairement établis et il reste nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités en matière d'évaluation de l'impact.

8.26 Le président du CGPC présente les recommandations formulées par le Secrétariat et le CGPC sur la base des conclusions du rapport d'examen du portefeuille ; elles concernent les points suivants : attention plus grande aux enfants marginalisés, choix de la modalité, utilisation des systèmes nationaux, resserrement des liens entre le travail des AMR et le travail des pays. D'autres recommandations du CGPC portent sur le suivi des promesses de financement domestique exprimées à la Conférence de reconstitution des ressources de 2014, l'élaboration dans les prochains examens de portefeuille d'un tableau récapitulatif des recommandations CCF/CGPC, et la nécessité de normaliser les rapports sur les indicateurs de base.

8.27 La Présidente remarque qu'il est rassurant de constater que les discussions du Conseil pendant le séminaire de réflexion et pendant la séance à huis clos débouchent sur un diagnostic semblable, qui met bien en évidence les problèmes à traiter dans le processus de planification stratégique.

8.28 La coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays signale que l'enquête menée sur les allégations de détournement de fonds à Madagascar touche à son terme. Le Conseil a été informé de ces allégations plus tôt en cours d'année et le financement a été arrêté. Une analyse complète et définitive sera présentée par l'UNICEF au premier trimestre 2015.

Débat

8.29 Les membres du Conseil sont globalement d'accord avec l'orientation du Rapport d'examen du portefeuille et les recommandations formulées par le Secrétariat et le CGPC. Plusieurs d'entre eux demandent que soit mentionné dans le texte de la décision que le Rapport d'examen du portefeuille 2014 apportera une contribution essentielle au processus de planification stratégique, en particulier pour l'axe de travail 1 présenté dans la décision BOD/2014/12-02.

8.30 Le choix de la modalité apparaît clairement comme une question clé bien mise en évidence par le Rapport d'examen du portefeuille. En effet, la plupart des financements du GPE sont encore mis en œuvre selon la formule du projet alors qu'un impact sectoriel est recherché. Les membres du Conseil sont très favorables à l'utilisation des systèmes nationaux et sont d'avis qu'il faut chercher à comprendre pourquoi les progrès sont aussi maigres sur ce point récurrent. La coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays répond que cette question doit être discutée au sein des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE). Sur la base de ces discussions, il conviendrait de recourir à un partenaire de mise en œuvre. Elle reconnaît le manque de diversité des entités de supervision et la nécessité de clarifier le rôle de ces entités.

8.31 Le Rapport d'examen du portefeuille pourrait être amélioré en le reliant au travail réalisé sur le cadre des résultats, notamment en ce qui concerne les enfants marginalisés. Il est suggéré que le Rapport d'examen du portefeuille prenne aussi en compte les résultats au lieu de se concentrer sur les produits. Un autre membre du Conseil suggère, quant à lui, de faire une distinction plus claire entre le but et le contenu du Rapport d'examen du portefeuille et ceux du Rapport sur les résultats de l'éducation, le premier devant se concentrer sur l'aspect financier et le second sur les indicateurs et les résultats.

8.32 S'agissant du suivi des promesses de financement domestique dans les pages relatives aux pays, un administrateur suggère d'adopter une vision plus large en incluant une analyse des autres aides externes, afin notamment de voir si les financements du GPE ont plutôt tendance à attirer d'autres financements externes ou à les décourager. Le Secrétariat répond qu'il veillera à améliorer ces informations dans le prochain rapport.

8.33 Plusieurs membres du Conseil soulignent la nécessité de discuter de l'introduction du nouveau modèle de financement, notamment du point de vue des pays en développement partenaires. Le Secrétariat répond que le modèle de financement a été discuté avec les groupes des pays en développement partenaires au cours des récentes réunions. Le Secrétariat se propose de mettre en ligne un document de type questions/réponses rédigé sur la base des questions posées à cette occasion.

8.34 Le Conseil approuve la décision modifiée suivante :

BOD/2014/12-07 — Examen du portefeuille 2014 : Le conseil d'administration décide que le rapport d'examen du portefeuille de 2014 et les recommandations du Secrétariat et du CGPC spécifiés dans le document BOD/2014/12 DOC 09 seront au centre de la discussion du processus de planification stratégique, en particulier pour ce qui concerne l'axe 1, selon la décision du Conseil BOD / 2014 / 12-02.

9 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DES RISQUES, ET DU FINANCEMENT – DEUXIÈME PARTIE (BOD/2014/12 DOC 04)

9.1 La Présidente invite Pdraig Power, responsable financier senior, à présenter au Conseil un aperçu des recommandations du GEF concernant les prévisions financières, les allocations individuelles maximales pour le deuxième cycle de 2015 et le premier cycle de 2016, et

l'approbation des organisations éligibles au rôle d'entités de supervision et de gestion pour les plus petits financements.

9.2 Le responsable financier senior rappelle les décisions prises par le Conseil en février et juin 2014 à propos des formules d'allocation, des priorités de financement et des allocations individuelles maximales. S'agissant des prévisions de ressources disponibles pour la période de financement 2015-2018 annoncées à la réunion du Conseil des 27 et 28 juin 2014, il précise qu'il a fallu revoir à la baisse les prévisions de la valeur des ressources pouvant être qualifiées de disponibles pour une allocation à ce stade, après mise à plat des conditions d'une promesse de financement et compte tenu des délais de réception des contributions et de la forte appréciation du dollar.

9.3 Des évolutions positives de la situation financière du Partenariat mondial ont été enregistrées depuis juin 2014, notamment grâce à des engagements supplémentaires du Canada, de la République de Corée, du Danemark et de la Suède et à la première contribution financière d'une fondation privée, la Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfant (CIFF). En outre, deux pays qui avaient eu une allocation indicative en 2014 ont reporté leur requête de financement à 2015 ; il ne sera donc pas nécessaire de prévoir des allocations indicatives pour ces deux pays sur la période 2015-2018. Toutefois, ces éléments positifs n'ont pas suffi à compenser les facteurs de réduction des prévisions de ressources disponibles.

9.4 En conséquence de la baisse générale des ressources disponibles, le GERF a été contraint d'appliquer tous les critères de hiérarchisation des priorités définis par le Conseil durant son audioconférence du 2 juin : ramener à zéro la provision pour les événements exceptionnels et les financements innovants destinés à servir de levier pour l'obtention d'autres financements externes ; ne pas faire de nouvelle allocation aux pays susceptibles de présenter une requête au deuxième cycle de 2014, en considérant que la mise en œuvre a peu de chance de s'achever avant 2018 et réduire proportionnellement les allocations aux PRMI à 50 %.

9.5 S'agissant du total des décaissements, le responsable financier senior indique que le montant cumulé des financements pour la mise en œuvre de programmes se monte à ce jour à USD 4,1 milliards, avec pour la première fois un décaissement supérieur à USD 500 millions sur l'année. Des montants de décaissement similaires voire supérieurs sont attendus pour les deux prochaines années.

Approbation des allocations individuelles maximales

Débat

9.6 La Présidente du Conseil note que la proposition de décision sur les allocations individuelles maximales est fondée sur la formule d'allocation et les priorités de financement déterminées par le Conseil plus tôt dans l'année. Elle sollicite les commentaires des membres du Conseil.

9.7 Un administrateur regrette que le GERF ne recommande pas d'allocations individuelles maximales au-delà du premier cycle de 2016 pour donner une plus grande prévisibilité aux pays. Le responsable financier senior explique que le GERF a estimé qu'il serait imprudent à ce stade d'annoncer des allocations individuelles maximales au-delà du premier cycle de 2016. En effet, un nouvel ajustement à la baisse des prévisions de ressources disponibles risque d'être nécessaire en raison de la conditionnalité de certaines promesses de contribution et de la possibilité de nouvelles évolutions défavorables des taux de change. Il a donc été jugé nécessaire de trouver un équilibre entre le risque de trop promettre et le besoin de donner un délai de planification suffisant aux pays.

Décision

9.8 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente du Conseil considère que la décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-08 — Approbation des allocations individuelles maximales : Le Conseil d'administration

1. approuve les allocations individuelles maximales suivantes au titre du deuxième cycle de financement de 2015 et du premier cycle de financement de 2016 :

Liste des pays admissibles (en millions d'USD)	Portion fixe (70 %)	Portion variable (30%)	Allocation individuelle maximale	Cycle de la première requête
Myanmar	54,4	23,3	77,7	C2 2015
Lesotho	1,6	0,7	2,3	C2 2015
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5,0	2,1	7,1	C2 2015
Afghanistan	70,0	30,0	100	C1 2016
Burundi	18,1	7,7	25,8	2016
Comores	1,5	0,7	2,2	C1 2016
Congo, Rép. dém. du	70,0	30,0	100,0	C1 2016
Guinée Bissau	3,4	1,4	4,8	C1 2016
Somalie	23,2	9,9	33,1	C1 2016
Sud Soudan	21,2	9,1	30,3	2016
Tanzanie ²	59,4	25,5	84,9	C1 2016
Zimbabwe	20,6	8,8	29,4	C1 2016
Côte d'Ivoire	18,3	7,8	26,1	C1 2016
Nicaragua	3,2	1,3	4,5	C1 2016
TOTAL	369,9	158,3	528,2	

Liste des États insulaires et des États en développement enclavés admissibles ³ (en millions d'USD)	Allocation individuelle maximale
Pays	Montant
Timor Leste	3,9
Total	3,9

2. l'allocation à ces pays demeurera valide pour la période 2015–2018, sauf ajustement décidé par le Conseil, et relèvera des dispositions du nouveau modèle de financement pour la période précitée ;
3. prie le GEF d'examiner les prévisions de ressources disponibles à sa prochaine réunion en présentiel en 2015, et de transmettre au Conseil pour décision des recommandations concernant le niveau de ressources disponibles aux fins de l'approbation d'allocations

² S'agissant d'un État fédéral, l'allocation peut être divisée entre la Tanzanie continentale et l'île semi-autonome de Zanzibar, selon la décision prise au niveau national. Seule la requête de Zanzibar devrait être présentée au titre du premier cycle de financement de 2016.

³ Bien qu'admissible, Sao Tomé-et-Principe ne peut présenter de requête au titre du deuxième cycle de financement de 2015 ou du premier cycle de financement de 2016, en raison d'un financement précédemment attribué qui devrait toujours être en cours d'exécution après l'achèvement de ces deux cycles. Les autres pays admissibles ont été informés de leur allocation individuelle maximale et peuvent présenter une requête dès le premier cycle de financement de 2015.

individuelles maximales au titre du deuxième cycle de financement de 2016 et du premier cycle de financement de 2017, les ajustements potentiellement utiles à apporter aux allocations individuelles maximales au titre du deuxième cycle de financement de 2015 et du premier cycle de financement de 2016, et le volume de ressources pouvant être alloué au titre de la provision générale, tels que les fonds pour mobilisations, les crises humanitaires et les situations d'urgence.

Considérations financières

9.9 Le président du GEF présente la recommandation relative aux considérations financières formulées par le comité sur la base des prévisions actuelles de ressources disponibles. Il précise que le GEF a été très déçu par l'ajustement à la baisse des ressources disponibles et ses conséquences négatives pour les pays, qu'il qualifie de préoccupation majeure. La Présidente sollicite les commentaires des membres du Conseil.

Débat

9.10 Les membres du Conseil sont préoccupés par l'impact négatif des conversions de devises sur les prévisions financières. Il est suggéré d'envisager de différer la conversion des contributions jusqu'à un moment où le taux de change n'entraînera pas de pertes. Il est dit par ailleurs que le dollar des États-Unis n'est peut-être pas la monnaie la plus favorable et qu'il faudrait peut-être envisager des allocations dans une autre monnaie, l'euro par exemple. Le responsable financier senior explique que la conversion se fait immédiatement en USD parce que les allocations du fonds fiduciaire de la Banque mondiale sont en USD et que l'administrateur fiduciaire a pour politique de convertir immédiatement les fonds car il ne souhaite pas spéculer sur les fluctuations monétaires. La Directrice générale ajoute que les passifs financiers du GEF sont aussi en USD, ce qui est un autre argument en faveur de la conversion dans cette monnaie.

9.11 Les administrateurs représentant les groupes des pays en développement partenaires et de la société civile se disent très préoccupés par les conditions associées aux engagements de contribution de l'un des bailleurs et leur fort impact négatif sur les ressources disponibles et la prévisibilité des financements dans les pays du GEF. Certains des membres concernés indiquent que cette conditionnalité ne leur était pas apparue à la réunion du Conseil de Bruxelles. Les groupes constitutifs exhortent les bailleurs à honorer leurs engagements et appelle les bailleurs qui n'ont pas encore fait de promesse de contribution à le faire.

9.12 La question est posée de savoir s'il reste une certaine marge dans les prévisions compte tenu du fait que toutes les ressources pourraient ne pas être requises pour la portion variable des allocations pendant la période de reconstitution des ressources. Le responsable financier senior répond que le calendrier de paiement de la tranche variable a été pris en compte dans les prévisions, ce qui a notamment permis de prévoir le financement de 20 % de la valeur des allocations par des contributions futures qui seront enregistrées sur la prochaine période de reconstitution des ressources (couvrant la période postérieure à 2018) au moment où les fonds devraient être requis, conformément à la décision prise par le Conseil à l'audioconférence du 2 juin 2014.

9.13 L'administratrice représentant le bailleur dont l'engagement est assorti de conditions indique que ces dernières s'expliquent notamment par la responsabilité du bailleur vis-à-vis de ses contribuables et par le fait que le Partenariat mondial est actuellement considéré comme une organisation présentant des risques importants. Elle explique que ces conditions sont étroitement liées à la nécessité de rendre des comptes et visent à atténuer les risques associés au Partenariat mondial mais ajoute que ces questions seront traitées par le biais de la planification stratégique, du cadre des résultats et du renforcement du processus d'examen de la qualité du Partenariat mondial.

Décision

9.14 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente déclare adoptée la décision ci-dessous qui inclut les deux modifications demandées :

BOD/2014/12-09 — Considérations financières : Le Conseil d'administration note l'importance des questions suivantes portées à son attention par le GERF

1. les prévisions concernant les ressources disponibles ont été sensiblement revues à la baisse depuis la Conférence de reconstitution des ressources de juin 2014;
2. la position financière actuelle justifie l'application de toutes les mesures de hiérarchisation prévues par le Conseil d'administration à sa réunion du 2 juin 2014, et impose de réduire les allocations aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure du seuil de 60 % précédemment envisagé par le Conseil à 50 % ;
3. les mesures de hiérarchisation pourront être ajustées si des ressources supplémentaires sont mises à la disposition du GPE par suite de nouvelles promesses de fonds ; et
4. au vu de la position financière, le Conseil étudie diverses solutions pour améliorer les chances d'atteindre l'objectif de reconstitution.

Admissibilité au rôle d'entité de supervision et de gestion

9.15 Avant la discussion sur les décisions proposées en matière d'admissibilité des organisations recommandées pour le rôle d'entité de supervision et de de gestion, le représentant de l'OSC 1, Save the Children, signale un conflit d'intérêt à propos de la décision BOD/2014/12-10. Les représentants des groupes constitutifs ci-après déclarent un conflit d'intérêt avec la décision BOD/2014/12-11 : OSC 1, OSC 2, OSC 3, UNESCO, et Banque mondiale.

9.16 La Présidente précise que, si elle est approuvée, la seconde décision portant sur le choix de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) comme entité de supervision et/ou de gestion pour le Fonds de la société civile pour l'éducation ne prendra effet que si la recommandation du SPC sur le choix de la CME comme entité de supervision et/ou de gestion pour le nouveau programme du FSCE est approuvée ensuite par le Conseil.

9.17 En l'absence de commentaires de la part des membres du Conseil, la Présidente déclarent que les décisions ci-dessous sont approuvées :

BOD/2014/12-10 — Admissibilité à intervenir en tant qu'Entité de supervision et/ou de gestion du Partenariat mondial pour l'éducation : Le Conseil d'administration

1. approuve les organisations suivantes en tant qu'entités de supervision et/ou entités de gestion aux fins des financements du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) d'une valeur maximale de 5 millions de dollars :
 - a. Save the Children US
 - b. Save the Children UK
 - c. Concern Worldwide
2. note que, conformément au plan d'élargissement de l'admissibilité approuvé par le Conseil (BOD/2013/11-09), les organisations énumérées ci-dessus sont également habilitées à intervenir en tant qu'entité de supervision et/ou de gestion, si elles sont désignées à cet effet par un Groupe local des partenaires de l'éducation, pour des financements d'un montant supérieur à 5 millions de dollars, sous réserve de résultats concluants à une nouvelle évaluation détaillée de leur capacité d'exécution, qui devra être réalisée au titre du

processus d'examen de la qualité du Secrétariat avant l'examen du dossier de requête par le Comité des financements et performances au niveau des pays. L'évaluation de la capacité d'exécution prend en compte les moyens dont ces organisations disposent au niveau local aux fins de la supervision et/ou de la gestion d'un financement plus important, de même que les modalités d'exécution proposées dans le dossier de requête et les circonstances du pays.

BOD/2014/12-11 – Admissibilité à intervenir en tant qu'Entité de supervision et/ou de gestion dans le cadre du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) : Le Conseil d'administration

1. approuve l'organisation Campagne mondiale pour l'éducation (CME) en tant qu'Entité de supervision/gestion des financements relevant du Fonds de la société civile pour l'éducation, lorsqu'elle est proposée à ce titre par le Comité des stratégies et des politiques ; et
2. demande, dans le cas où la CME serait désignée en tant qu'Entité de supervision/gestion en vue d'un nouveau programme du CSEF, que tout transfert de fonds par l'Administrateur fiduciaire à la CME intervienne après que le Secrétariat a confirmé au GERF que des suites satisfaisantes ont été données aux recommandations figurant à l'annexe 3 du document GERF/2014/10 Doc 04, et à toute autre préconisation importante énoncée dans une évaluation ultérieure de la capacité d'exécution de la CME.

10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE

10.1 François Lefebvre, responsable financier senior de la Banque mondiale présente le budget proposé pour l'administrateur financier pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Il explique que le budget est légèrement plus élevé que celui de l'année en cours en raison d'une prévision plus élevée de solde moyen du portefeuille. Il détaille les services de l'administrateur fiduciaire inclus dans le budget.

Débat

10.2 En réponse à une question, la directrice technique explique que le budget de l'administrateur fiduciaire est pris en compte dans les prévisions financières, de même que d'autres engagements financiers.

Décision

10.3 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente considère que la décision suivante est approuvée :

BOD/2014/12-12 – Budget de l'administrateur : Le Conseil d'administration approuve les dépenses d'administration estimées à 276 000 dollars pour les services d'administration devant être fournis entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015.

11 PROJET « EVERYONE »

11.1 La Présidente reprend la discussion sur la proposition de soutien du projet Everyone qu'elle a évoqué dans ses remarques liminaires. Elle sollicite les commentaires des membres du Conseil.

Débat

11.2 Un représentant de l'UNICEF précise que l'organisation est en contact avec Richard Curtis et attend encore des réponses à des questions portant sur les implications d'un tel soutien pour

l'organisation et le Partenariat mondial. D'autres membres du Conseil expriment un certain malaise vis-à-vis de cette proposition. Ils estiment notamment que des informations supplémentaires sont nécessaires, s'inquiètent du précédent que cela pourrait créer et se demandent quelle serait la valeur ajoutée d'un aval du GPE si les Nations Unies appuient déjà cette entreprise.

11.3 La Présidente conclut qu'il n'y a pas de consensus sur la question et déclare que la proposition est mise en suspens jusqu'à ce qu'une décision plus claire se dégage.

11.4 La Présidente du Conseil suspend la séance pour le déjeuner et invite les membres titulaires et suppléants du Conseil à participer à l'événement organisé par la Banque mondiale et le Partenariat mondial sur le développement de la petite enfance.

12 RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES – DEUXIÈME PARTIE (BOD/2014/12 DOC 07)

Fonds de la société civile pour l'éducation

12.1 La présidente demande s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à propos de la cette recommandation. Tous les représentants des groupes de la société civile se déclarent en conflit d'intérêt soit en tant que bénéficiaire direct d'un financement du FSCE (OSC 3 : représentant les coalitions de la société civile du Sénégal et de la Sierra Leone) ou en tant que gestionnaire de l'un de ses fonds régionaux (CSO 1 (Action Aid) et CSO 2 (Internationale de l'Éducation). L'UNESCO déclare aussi un conflit d'intérêt en tant qu'entité de supervision du FSCE actuel. Le président du SPC, Joseph O'Reilly, membre du Conseil représentant le groupe OSC 1, confirme qu'il n'a pas de conflit d'intérêt direct.

12.2 La Présidente invite le président du SPC, Joseph O'Reilly, et la spécialiste senior des stratégies et politiques, Sarah Beardmore, à présenter la recommandation. Le président du SPC résume la décision proposée et rappelle le principe essentiel selon lequel le Partenariat mondial est un partenariat multipartite au sein duquel la société civile s'engage à tous les niveaux. Le programme du FSCE a pour objectif d'aider la société civile à participer aux processus politiques au niveau national. Il conclut en rappelant qu'en novembre 2013, le Conseil a approuvé une stratégie d'engagement de la société civile dont l'un des éléments impliquait que le Secrétariat s'occuperait de définir un processus permettant de continuer le FSCE actuel.

12.3 Le président du SPC invite la Spécialiste senior des stratégies et politiques à présenter la décision recommandée et salue le rôle moteur qu'elle a joué dans la conduite du programme du FSCE. Elle fait le point sur le processus de proposition, passe en revue les buts et objectifs envisagés pour le FSCE et l'audit préalable qui a été mené en vue de l'intervention de la CME en tant qu'entité de gestion de ce nouveau programme du FSCE, ce dernier point ayant nécessité la proposition d'une prolongation chiffrée du programme actuel jusqu'à fin 2015. Elle souligne l'importance de cette recommandation à ce stade car elle permettra d'éviter le risque d'une rupture de financement, le programme actuel du FSCE se terminant en mars 2015.

Débat

12.4 Plusieurs membres du Conseil signalent que le Conseil est globalement favorable à ce que le Fonds de la société civile pour l'éducation serve de vecteur à un soutien de la société civile et appuie la décision recommandée.

12.5 Des membres du Conseil demandent des éclaircissements sur les questions de pérennité des activités financées par le FSCE et de prévisibilité à long terme du financement. La spécialiste senior des stratégies et politiques explique que le calendrier initial du nouveau programme couvrirait

quatre ans. Toutefois, compte tenu du processus d'audit préalable, il a été estimé qu'une prolongation chiffrée du présent programme était prudent pour éviter toute interruption de financement ; par conséquent le nouveau programme portera sur trois ans.

12.6 En réponse à une question sur la représentation de la profession enseignante dans les coalitions nationales pour l'éducation, la spécialiste senior des stratégies et politiques précise que, en principe, les syndicats d'enseignants doivent être inclus dans les coalitions et que dans de nombreux pays ces syndicats hébergent les coalitions. Toutefois, les enseignants en tant que dispensateurs de savoir ont des intérêts, une expertise et un rôle différent dans le dialogue politique, ce qui peut justifier un financement séparé. A l'heure actuelle, la profession enseignante bénéficie d'un soutien dans le cadre du programme AMR.

12.7 S'agissant du rôle des jeunes dans le FSCE, la spécialiste senior des stratégies et politiques confirme que le programme du FSCE constitue une plateforme efficace d'engagement des jeunes et que la CME est encouragée à envisager de soutenir des groupes de jeunes et de les inclure de manière plus systématique. Elle remarque qu'un grand nombre d'organisations de jeunes et d'étudiants sont déjà membres des coalitions.

12.8 Plusieurs membres du Conseil demandent des éclaircissements sur le montant indicatif recommandé de 30 millions de dollars. La spécialiste senior des stratégies et politiques confirme que ce montant indicatif est seulement un plafond et que la CME peut proposer des activités à concurrence de ce plafond sous réserve qu'elles soient justifiées et accompagnées d'un cadre des résultats clair et complet. Le montant indicatif recommandé entraînera une hausse de 25 % par rapport au programme actuel, ce que la spécialiste senior des stratégies et politiques juge raisonnable puisqu'il permettra d'augmenter, comme recommandé, le travail de suivi et de soutien au niveau national des groupes du conseil du sud, cette augmentation n'étant pas prise en compte par le programme actuel du FSCE.

12.9 Plusieurs membres du Conseil soulignent l'importance d'un cadre des résultats pour ce programme, en particulier parce que le travail de plaidoyer est difficile à mesurer. Il est notamment dit que le cadre des résultats doit se concentrer sur l'impact plutôt que sur les activités et doit être relié au cadre des résultats général du GPE. Un membre du Conseil remarque également qu'il faudrait tenir compte de l'évaluation du programme actuel dans la conception du nouveau programme. La spécialiste senior des stratégies et politiques est aussi d'avis qu'il est important d'avoir un cadre des résultats clair qui soit relié à celui du GPE et soit examiné par le SPC. Elle précise que le CGPC examinera les produits avant qu'ils ne soient soumis à l'attention du Conseil. Elle indique que l'évaluation indépendante du programme actuel sera achevée en septembre, ce qui permettra d'apporter des changements au nouveau programme avant son application en janvier 2016.

12.10 Un membre du Conseil demande si la CME fera office d'entité de gestion ou d'entité de supervision et quel sera son statut opérationnel dans les coalitions en sa qualité de mouvement de la société civile et s'inquiète des possibles conflits d'intérêt dans la structure. La spécialiste senior des stratégies et politiques explique que l'organisation est légalement enregistrée en Afrique du Sud et a un Conseil d'administration. Dans le présent programme du FSCE, on règle les conflits d'intérêt en récusant tout membre du conseil dont l'organisation reçoit un financement du FSCE. Le Comité de supervision globale, composé d'un sous-ensemble des membres du Conseil de la CME n'ayant aucun conflit d'intérêt, est chargé de superviser le programme. Elle indique que la CME soutient les activités d'une fédération de coalitions indépendantes sans lien juridique entre elles dont le seul point commun est de recevoir des fonds de la CME. Le président du SPC ajoute que la CME fera office d'entité de gestion (et non d'entité de supervision), et que ce point sera clairement établi dans la proposition finale. Celle-ci devra aussi présenter le mode de gouvernance de l'organisation et établir une politique claire de gestion des conflits d'intérêt.

12.11 La Présidente du Conseil conclut que la décision recommandée fait l'objet d'un consensus. A sa réunion de mai 2015, le Conseil étudiera attentivement la proposition finale en portant une attention particulière à la valeur ajoutée de la proposition.

12.12 Le SPC salue l'UNESCO qui remplit avec beaucoup d'efficacité son rôle d'entité de supervision pour le programme et remercie en particulier David Atchoarena dont le travail en tant que représentant de l'UNESCO et membre du SPC a contribué au bon fonctionnement du FSCE dans sa forme actuelle.

12.13 Le Conseil approuve la décision modifiée suivante :

BOD/2014/12-13 — Fonds de la société civile pour l'éducation : Le Conseil d'administration

1. demande à la Campagne mondiale pour l'éducation d'élaborer une nouvelle proposition en faveur du Fonds de la société civile pour l'éducation, assortie d'une allocation indicative d'un montant maximum de 30 millions de dollars pour la période 2016-2018.
2. demande que cette proposition soit soumise à un examen de la qualité, y compris une évaluation détaillée de la capacité de mise en œuvre du financement, effectuée en accord avec le Secrétariat du GPE, qui examinera les conditions de financement éventuellement proposées en complément de celles qui sont recommandées par le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement (GERF), et suggérera d'aligner les modalités de supervision sur les conclusions de l'examen de la qualité. La proposition et les conclusions de l'examen de la qualité effectué par le Secrétariat seront soumises à l'examen du Comité des financements et performances au niveau des pays en vue de les recommander au Conseil d'administration, lors de sa prochaine réunion en présentiel de mai 2015.
3. autorise une prorogation du programme en vigueur du Fonds de la société civile pour l'éducation, jusqu'au 31 décembre 2015, l'UNESCO agissant en qualité d'entité de supervision, et délègue au Comité des financements et performances au niveau des pays le pouvoir d'examiner et approuver une demande de prorogation chiffrée, assortie d'une enveloppe de 5 millions de dollars maximum, à laquelle s'ajouteront les commissions de gestion des entités applicables et une allocation de supervision.

13 DIVERS

Composition du Conseil

13.1 La Présidente annonce le départ de quatre membres du Conseil à la fin de l'année. Le Ministre Thiam, membre du Conseil représentant le groupe Afrique 2, Charles Aheta-Tsegah, membre du Conseil représentant le groupe Afrique 3, Yvonne Stassen, membre du Conseil représentant le groupe bailleur 1 et Natasha de Marcken, membre du Conseil suppléante représentant le groupe bailleur 6. La Présidente remercie ces quatre membres pour les précieux services qu'ils ont rendus au Conseil.

Avis relatif aux prochaines réunions du Conseil

13.2 La Présidente annonce que la prochaine réunion en présentiel du Conseil d'administration se tiendra les 22 et 23 mai 2015 à Incheon, en Corée. Le Secrétariat transmettra des informations détaillées en temps utiles.

13.3 En l'absence d'autres points, la Présidente lève la séance à 14 h 50.

ANNEXE 1 Liste des participants

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Adricula, Sylvia	Assistante événement	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Aheto-Tsegah, Charles	Directeur-Général adj.	Service éducatif du Ghana	Ghana	Membre du Conseil Membre du groupe Afrique 3
Ajoku, Lincoln	Conseiller en éducation	Concern Worldwide	États-Unis	Membre du groupe des OSC 1 (Internationales/Nord)
Albright, Alice	Directrice générale	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Anakotta, John	Directeur adjoint	Département des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Membre du groupe Bailleur 2
Archer, David	Directeur des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du Conseil et membre du groupe des OSC 1 (Internationales/Nord)
Atchoarena, David	Directeur	UNESCO	France	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe de l'UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
Baeten, Sven	Chargé senior des opérations.	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Baker, Tony	Directeur de campagne Éducation pour tous	Fonds éducatifs RESULTS	États-Unis	Membre du groupe des OSC 1 (Internationales/Nord)
Beardmore, Sarah	Spécialiste senior des stratégies et politiques	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Bernard, Jean-Marc	Chef d'équipe Suivi-évaluation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Biney, Francis	Coordonnateur	Équipe spéciale SEF	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Bouapao, Lytou	Vice-Ministre	Ministère de l'Éducation	République démocratique populaire lao	Membre suppléant membre du groupe Asie et Pacifique
Bouchane, Kolleen	Directrice, Politique et plaidoyer	A World at School/Global Business Coalition for Education	États-Unis	Observateurs
Bourne, Josephine	Directrice adjointe	UNICEF	États-Unis	Membre suppléant Membre du groupe de l'UNICEF (Organismes multilatéraux 2)

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Bous, Katie	Conseillère en politique éducative et de santé	Oxfam International	États-Unis	Observateurs
Brinkhaus, Michaela	Responsable enseignement primaire	Ministère de l'Économie, de la coopération et du développement	Allemagne	Membre du groupe Bailleur 5
Brouwer, Ids	Représentant jeunesse auprès de l'UNESCO	Conseil national des jeunes des Pays-Bas	Pays-Bas	Observateurs
Callahan, Brian	Responsable de la promotion et de la sensibilisation	Campagne mondiale pour l'éducation, États-Unis	États-Unis	Observateurs
Camara, HE Kandia	Ministre de l'Éducation	Ministre de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Membre suppléant Membre du groupe Afrique 2
Cherevatova, Natalia	Responsable des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Observateurs
Christensen, Olav Rex	Spécialiste senior en finances publiques	Banque mondiale	États-Unis	Membre suppléant du Conseil Banques multilatérales et régionales (Org. multilatéraux 3)
Cristofoli, Vigdis	Chef du département éducation	Agence norvégienne de développement et de coopération (Norad)	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
Colenso, Peter	Directeur exécutif pour l'éducation	Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfant (CIFF)	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe secteur privé/fondations
Costin, Claudia	Directrice senior	Banque mondiale	États-Unis	Membre du Conseil Gpe des banques multilatérales et régionales (Org. multilatéraux 3)
Coulibaly, HE Samadou	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	Burkina Faso	Membre du groupe Afrique 2
Dansie, Grant	Conseiller en éducation	Norad	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
De Marcken, Natasha	Directeur du Bureau de l'éducation	USAID	États-Unis	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Bailleur 6
Di Vozzo, Donatella	Économiste éducation	BTC-Agence de développement belge	Belgique	Observateurs
Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation	Ministère de l'Éducation nationale	Sénégal	Membre du groupe Afrique 2

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Éducation Internationale	Belgique	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe des OSC 3 (corps enseignant)
EGBETAYO, Victoria	Spécialiste des partenariats	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Empey, Patrick	Chef d'équipe Politique - développement humain	Département des Affaires étrangères et du commerce/ Irish Aid	Irlande	Membre du groupe Bailleur 4
Evans, Alison	Consultant	Indépendant	Royaume-Uni	Secrétariat du GPE
Feinberg, Nathalia	Ambassadeur, Chef de cabinet, Politiques de développement et de la Coopération mondiale	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Bailleur 4
Focas Licht, Margarita	Spécialiste senior éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Gantenbein, Nicole	Chargée de programme éducation	Agence suisse de coopération au développement	Suisse	Membre du groupe Bailleur 1
Gardiner, Amanda	Directrice du partenariat	Pearson	États-Unis	Membre du Conseil Membre du groupe secteur privé/fondations
Gillard, Julia	Présidente du Conseil	Conseil d'administration du GPE	Australie	Présidente
Goudiaby, Gisele	Coordinatrice événement	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Graff, Bent	Conseiller spécial	MFA	Danemark	Membre du groupe Bailleur 4
Gragert, Ed	Directeur exécutif	Campagne mondiale pour l'éducation - États-Unis	États-Unis	Observateurs
Grossman, Allison	Associée législative principale	Fonds éducatifs RESULTS	États-Unis	Observateurs
Guétin, Christine	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Gupta, Geeta Rao	Directeur exécutif adjoint	UNICEF	États-Unis	Membre du Conseil Groupe de l'UNICEF (Organismes multilatéraux 2)

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Habibyar, Moud. Shakir	Assistant spécial du Ministre	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Hanjam, Rui	Conseiller principal	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Membre du groupe Asie et Pacifique
Henfry, Sally-Anne	Assistante spéciale de la Présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Hoelzer, Ronja	Directeur de projet, Initiative allemande BACKUP Éducation en Afrique	GIZ	Allemagne	Observateurs
Ismonov, Fathiddin	Vice-Ministre de l'Éducation et des sciences	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Iwase, Keita	Diplomate	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Membre du groupe Bailleur 6
Kaboré, Ibrahima	Secrétaire permanent	Ministère de l'Éducation	Burkina Faso	Membre du groupe Afrique 2
Lefebvre, Francois	Chargé senior des questions financières	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Leumer, Wolfgang	Responsable des programmes CSEF	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du Sud	Observateurs
Lombardi, Joan	Conseiller principal	Fondation Bernard van Leer	États-Unis	Observateurs
Lorenzo, Veronique	Chef d'unité	Commission européenne	Belgique	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 5
Manickchand, HE Priya	Ministre	Ministre de l'Éducation	Guyana	Membre du Conseil Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Mbow, Cheikh	Coordinateur national	COSYDEP	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe des OSC 2 (Pays en développement)
Miachi, Ojonwa	Conseiller Politique/plaidoyer	Connected Development	Nigeria	Observateurs
Mornet-Cariou, Odile	Conseiller	GIZ	Allemagne	Observateurs

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Mowe, Kjersti	Responsable réseaux et apprentissages	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du Sud	Observateurs
Mundy, Karen	Directrice technique	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Murphy, Yvette	Directrice plaidoyer et sensibilisation	Association for Childhood Education International	États-Unis	Observateurs
Naidoo, Jordan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis	Gpe des banques multilatérales et régionales (Org. multilatéraux 3)
Nerayo, Lewam	Assistant financier	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Nestel, Yona	Conseiller senior éducation	Plan International	Canada	Observateurs
Nhan-O'Reilly, Joseph	Conseiller senior	Save the Children	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe des OSC 1 (Internationales/Nord)
Nicod, Chantal	Chef de la division Afrique de l'Ouest et éducation	Agence suisse de coopération au développement	Suisse	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Bailleur 1
Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Afrique 1
Oliver, Jessica	Analyste politique	Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	Canada	Membre du groupe Bailleur 3
Omer, HE Fuad	Ministre d'État	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
Paradis, Anne-Françoise	Conseillère éducation	Ministère belge des Affaires étrangères - DG Développement Coopération et Aide humanitaire	Belgique	Observateurs
Pascual, Jay	Avocat senior	Banque mondiale	États-Unis	Trustee
Passey, Rebecca	Chargée de programme	Département des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Membre du groupe Bailleur 2
Power, Padraig	Responsable financier senior	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Rafique, Atif	Spécialiste en éducation	UNICEF	États-Unis	Groupe de l'UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
Riisoen, Kari	Responsable de projet	Ministère des Affaires étrangères	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
Rohner, Allison	Directrice exécutive	IDP Foundation, Inc.	États-Unis	Observateurs
Rosenberg, Karin	Fellow	Bank Information Center	États-Unis	Observateurs
Sakho, Marieme	Syndicat	Sypros	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe des OSC 3 (corps enseignant)
Samba, Madiana	Conseillère	Coalition Éducation pour tous Sierra Leone	Sierra Leone	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Sanchez, Sandra	Vice-Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Honduras	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Sarch, Terri	Directeur adjoint Département des fonds mondiaux	Département britannique de développement international	Royaume-Uni	Membre du Conseil par intérim Membre du groupe Bailleur 3
Schroeder, Noel	Responsable de la politique en matière d'éducation	Women Thrive Worldwide	États-Unis	Observateurs
Seim, Olav	Directeur de la politique d'éducation	Ministère des Affaires étrangères	Norvège	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 4
Shouldice, Julie	Directrice	Département des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Bailleur 3
Siebes, Ronald	Chef de la division Éducation et recherche	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du groupe Bailleur 1
Stassen, Yvonne	Directeur adjoint du département du développement social	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 1
Svihlik, Jan	Conseiller en éducation	GIZ – Coopération internationale allemande	Allemagne	Membre du groupe Bailleur 5
aka, Shinichiro	Conseiller senior	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Membre du groupe Bailleur 6

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Tapp, Charles	Responsable	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Thiam, SE Serigne	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe Afrique 2
Tinning, Chris	Conseiller ministériel (développement)	Département des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 2
Toure, Kaffouba	Directeur	Ministère de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Turnipseed, Stephan	Président émérite et Directeur exécutif – Partenariat stratégique	LEGO Education	États-Unis	Observateurs
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Wane, Michaelle	Assistante senior, Opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Whitehead, Diane	Directrice exécutive	Association for Childhood Education International	États-Unis	Observateurs
Wilson, Ashley	Responsable communication	Campagne mondiale pour l'éducation-États-Unis	États-Unis	Observateurs
Wolpe, Bruce	Chef de cabinet	Cabinet de Julia Gillard	Australie	Secrétariat du GPE
Wood, Grace	Responsable de programme adjointe Département des fonds mondiaux	Département britannique de développement international	Royaume-Uni	Membre du groupe Bailleur 3
Yoshida, Kazuhiro	Professeur	Université d'Hiroshima	Japon	Membre du groupe Bailleur 6
Yuk, Sookhee	Assistant de programme	Campagne mondiale pour l'éducation - États-Unis	États-Unis	Observateurs
Zubaidulloev, Mukhibullo	Premier directeur adjoint	École présidentielle internationale	Tadjikistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale